



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans  
Aux Contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné,  
Marco Langlois de la susdite municipalité,  
**SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 janvier 2017, le Conseil municipal a adopté le projet règlement numéro 016-141, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41, afin de revoir les usages autorisés dans certaines zones, de préciser l'usage et les types de camping, de modifier les limites des zones 20-CO et 19-V et enfin d'encadrer les résidences de tourisme.
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 6 février 2017, à 20 h à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse, un conseiller ou une personne mandatée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal : 554, rue Lemelin aux heures régulières :

**Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

4. Les articles 1 à 8 de ce projet de règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Municipalité.
5. L'article 9 de ce projet de règlement s'applique aux zones 20-CO et 19-V situées à l'est de la Municipalité dans le secteur des routes d'Argentenay et du chemin de l'Anse-Verte ainsi qu'aux zones contiguës. Un plan détaillé du changement de limites de ces zones est disponible pour consultation.
6. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour de janvier deux mille dix-sept.**



  
Marco Langlois, g.m.a.  
Directeur général/secrétaire-trésorier